

CONSEIL PÉDAGOGIQUE 28 juin 2023

Ouverture de la séance à 16h

Présents :

Anne-Laure Campels,
Idriss Ragouvin,
Guillaume Jublot,

Coordonnateurs :

M. Abbal,
M. Abe,
Mme Abuku,
M. Aimé,
M. Berdanier,
Mme Eilstein,
Mme Fetita,
M. Klin,
Mme Lequeux,
M. Grabner,
M. Ritter,
M. Ruaud,
M. Ruiz,
M. Toulet

Abs excusés : Mme Silvain, M. Bérard

Abs : M. Leroux, M. Perez

1. Actualisation projet d'évaluation

Proposition d'ajout fin de préambule :

En cas de triche manifeste ou de plagiat, un rapport circonstancié sera communiqué au chef d'établissement, l'élève entendu et une sanction pourra être prononcée, conformément au règlement intérieur. L'enseignant correcteur est libre de noter la copie manifestement entachée de triche (plagiat inclus) d'un zéro.

Texte de loi de référence : Code de l'éducation : articles D334-25 à R334-35
Procédure disciplinaire applicable aux candidats au baccalauréat

Ce que dit la loi (source : Service-Public.fr) :

Dans le cadre du passage de l'examen, un constat de soupçon de fraude à l'examen pourra également être établi par le chef de centre, après avoir entendu l'élève candidat. Ce rapport sera communiqué au recteur de l'académie de Montpellier qui prend l'une des décisions suivantes :

- Abandonner les poursuites
- Saisir la commission de discipline du bac
- Convoquer le candidat lorsqu'il envisage de sanctionner par un blâme (sanction disciplinaire adressée à l'élève et révélant un comportement fautif. La sanction est insérée dans le dossier administratif de l'élève) ou une privation de toute mention au diplôme.

Jusqu'à la décision du recteur ou de la commission, le candidat ne peut obtenir les résultats de l'examen ni s'inscrire dans un établissement public d'enseignement supérieur.

Faits susceptibles de constituer une fraude à l'examen :

- Se faire remplacer par une autre personne lors d'une épreuve
- Utiliser un appareil permettant d'échanger ou de consulter des informations (smartphone, montre connectée par exemple)
- Utiliser un appareil permettant l'écoute de fichiers audio
- Communiquer avec d'autres candidats pendant l'épreuve
- Utiliser une calculatrice sans que cette utilisation soit indiquée dans le sujet
- Utiliser du papier ou des documents autres que ceux fournis ou autorisés
- Commettre un plagiat
- non respect de consignes pendant une épreuve ponctuelle (accès et sortie à une salle d'examen par exemple)

2. Réponses coordonnées face à la triche

Proposition : l'enseignant constatant ou soupçonnant une triche rédige systématiquement un rapport factuel d'incident communiqué au CPE, proviseur adjoint et proviseure. L'élève sera entendu, la famille informée et une sanction pourra être posée. L'équipe pédagogique sera systématiquement informée.

Notation de la copie : à la libre appréciation de l'enseignant qui peut mettre un 0 (uniquement si la triche est avérée, pas en cas de soupçon, et sur la partie du devoir qui est manifestement entaché de triche)

Une fiche d'incident type sera créée et présentée à la rentrée aux enseignants, avec une explication sur les attendus réglementaires (description factuelle et étayée des faits, pas de commentaires personnels ou d'avis ou d'impressions...), avec un rappel de la différence punitions/sanctions.

Une communication sur la fraude et les risques encourus sera faite aux familles.

Un protocole va être retravaillé avec la Vie Scolaire pour la surveillance des devoirs du samedi matin (conditions examens). Il sera également nécessaire de voir avec les AED la faisabilité effective d'un protocole type examen.

3. EPI collège

Rappel (source Eduscol)

Les EPI s'adressent à tous les élèves du collège. Mobilisant au moins deux disciplines, ils permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences inscrites dans les programmes d'enseignement. Ils s'appuient sur une démarche de projet et conduisent à une réalisation concrète, individuelle ou collective. Un EPI est un enseignement complémentaire, au même titre que l'accompagnement personnalisé (pas d'heures spécifiques ; dans le total de 26 heures, 4 heures sont consacrées aux enseignements complémentaires au cycle 4).

À l'issue du cycle 4, qui comprend les classes de la cinquième à la troisième, tout élève doit avoir bénéficié d'un EPI. Depuis la rentrée 2017, les EPI :

- peuvent commencer dès la sixième
- n'ont plus de thématique ni de nombre imposés mais s'inscrivent toujours dans le cadre des programmes disciplinaires
- toutes les disciplines sont susceptibles de proposer des EPI

Les collèges qui le souhaitent peuvent continuer à s'inscrire dans le cadre des thématiques définies précédemment, à savoir :

- Corps, santé, bien-être et sécurité
- Culture et création artistiques
- Transition écologique et développement durable
- Information, communication, citoyenneté
- Langues et cultures de l'Antiquité
- Langues et cultures étrangères ou régionales
- Découverte du Monde économique et professionnel
- Sciences, technologie et société.

Évaluation de l'EPI au DNB :

- Épreuve individuelle ou collective (pas plus de 3 élèves)
- Compétences évaluées : expression orale, conduite de projet, travail en équipe, autonomie.

Il pourrait être pertinent de déterminer que c'est sur le niveau 3ème qu'un EPI est mené systématiquement, afin que les élèves puissent le présenter s'ils le souhaitent au DNB.

Les enseignants qui souhaitent se positionner sur un EPI doivent l'indiquer soit en amont de la constitution des équipes pédagogiques des classes afin que l'on en tienne compte dans l'attribution des services, soit une fois la constitution des équipes connue. Un recensement sera effectué. M. Ragouvin partagera un tableau commun à la rentrée. Avant la rentrée, les enseignants concernés pourront se faire connaître directement par mail auprès de M. Ragouvin.

4. Nouveaux dispositifs classes de 6ème

Extrait du BO :

A la rentrée 2023, tous les élèves bénéficient :

- *d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques afin de remédier à leurs difficultés, d'accompagner les progressions de chacun et de cultiver leur excellence ;*
- *d'un accompagnement aux devoirs, par le dispositif Devoirs faits, afin de développer davantage leur autonomie et de réduire les inégalités devant les apprentissages.*

Les sessions de soutien ou d'approfondissement sont obligatoirement organisées entre plusieurs ou toutes les classes de 6e du collège (en interclasse). Leurs composition et programmation sont révisées au moins chaque trimestre, afin de permettre aux élèves de bénéficier de sessions différentes au cours de l'année en fonction de leurs besoins.

Les sessions de soutien sont assurées par des professeurs de français, de mathématiques et des professeurs des écoles. Les professeurs des écoles sont mobilisés dans le cadre du pacte enseignant, notamment pour constituer des groupes à effectifs plus réduits en fonction des compétences à travailler.

AEFE : non encore concernée par le PACTE

Les sessions d'approfondissement sont principalement assurées par les professeurs de français et de mathématiques. Les professeurs des autres disciplines peuvent également contribuer aux heures d'approfondissement permettant aux élèves de travailler les compétences en français et en mathématiques.

Dans le cadre de la préparation de la rentrée de 6e menée avec les écoles au sein du conseil école-collège ou du conseil de cycle 3, des groupes sont constitués dont la composition peut ensuite, le cas échéant, être ajustée suivant les résultats des élèves aux évaluations de 6e. En fonction des progrès des élèves et notamment dans le cadre des conseils de classe, les groupes sont recomposés pour les sessions suivantes.

Pour le LFI Tokyo : les enseignants de CM2 ont travaillé sur la composition des classes et ont positionné les élèves en terme de compétences.

Contenu des sessions

À partir des repères annuels de progression de CM2 et de 6e[1] et des attendus de fin d'année, les équipes identifient les connaissances et les compétences devant faire l'objet d'un apprentissage renforcé pour chaque élève.

L'heure de soutien ou d'approfondissement permet de travailler ces différentes connaissances ou compétences en fonction du degré de maîtrise des élèves.

Pour les heures de soutien, il s'agit de cibler des objectifs précis non maîtrisés par les élèves, de permettre aux élèves de se réapproprier les notions, afin de leur donner toutes les chances de réussir au collège. Il s'agit aussi de consolider l'estime de soi des élèves et de les renforcer dans leur capacité à réussir.

Pour les heures d'approfondissement, il ne s'agit pas d'anticiper sur les connaissances et les compétences ultérieures de 5e mais de travailler autrement les compétences de français ou de mathématiques du programme de 6e, de sorte à varier les approches d'activités de résolution de problèmes, d'écritures longues ou de lectures plus complexes.

Les élèves n'ont pas vocation à suivre la même session toute l'année. Selon les divers regroupements proposés par les équipes pédagogiques, un élève peut être concerné, le temps d'une session par le groupe de soutien et le temps d'une autre session par le groupe d'approfondissement, en mathématiques ou en français.

Les heures de sessions sont des temps complémentaires à l'accompagnement personnalisé et n'ont pas vocation à se substituer à ce temps pendant lequel le professeur, avec sa classe et dans le cadre de son enseignement, porte une attention particulière aux élèves qui n'ont pas atteint les objectifs d'apprentissage dans sa discipline.

Pour l'établissement :

- enseignants de maths et de français positionnés (8 au total soit 8 groupes qui peuvent être à géométrie variable).
- Détermination du nombre de groupes (soit 8, soit 6 et un groupe en co-animation...les variables sont possibles et le dispositif est flexible)
- 124 élèves attendus soit env. 15-16 élèves par groupe en moyenne. La répartition envisagée permettra de réduire les effectifs dans les groupes de soutien et d'élargir dans ceux dédiés à l'approfondissement.
- Proposition de planification et concertation les 2 premières semaines et réajustement des groupes à chaque vacances. Planification par période de 7 semaines.
- La dernière "séance" peut être consacrée à la constitution des groupes de la période suivante.
- Une heure hebdomadaire (8h-9h?)

Devoirs faits : un temps d'étude accompagnée pour réaliser les devoirs.

Tout élève de 6ème bénéficie sur l'ensemble de l'année scolaire, d'un temps dédié obligatoire d'accompagnement aux devoirs dont le volume peut varier en fonction de ses besoins.

Devoirs faits permet également aux équipes de mener une réflexion commune sur les devoirs donnés aux élèves, et sur les méthodes à travailler avec les élèves pour développer le travail en autonomie.

Pour l'établissement : 1 heure par semaine (16h-17h)

Nb de groupes : en fonction du nombre d'intervenants (actuellement 8 professeurs du secondaire et 3 du primaire).

Mme la proviseure propose qu'il y ait un coordonnateur devoirs faits et un autre pour l'heure de soutien et d'approfondissement (une demi-IMP chacun).

Ressources mises à disposition des personnels, sur Éduscol : <https://eduscol.education.fr/2466/une-classe-de-sixieme-au-plus-pres-des-besoins-des-eleves>.

5. Questions diverses

Dernières infos :

- **BO du 22 juin** : afin d'attester du niveau des élèves en fin de collège, une certification nationale de compétences en mathématiques (CNCM), à l'instar du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour certifier le niveau atteint par chaque élève en fin de 3e, sera instaurée au premier semestre 2024.
- Programmes d'enseignement :
 - Arrêté du 15 juin 2023 modifiant l'arrêté du 9 novembre 2015 fixant les programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4)
 - Arrêté du 30-5-2023 - JO du 17-6-2023 (NOR : MENE2312806A) modifiant le programme d'enseignement scientifique de la classe de première
 - Arrêté du 30-5-2023 - JO du 17-6-2023 (NOR : MENE2312807A) modifiant le programme d'enseignement scientifique de la classe de Terminale
- BO du 18 mai : programmes ens de spécialité + BFI américain
- BO du 11 mai : BFI japonais

Bilan ADN :

Retours dans l'ensemble très positifs des familles et des élèves. Retours anticipés pour 3 élèves (2 depuis ici et retour anticipé d'une lycéenne de Tokyo).

Ajustements parfois de dernière minute (non connaissance d'une LV par exemple, jour d'arrivée décalé sans que l'on en soit informé, départ anticipé, demande de prolongement, option suivie non disponible dans la classe du binôme...).

Mme Campels tient à remercier les équipes de 2nde qui ont fait preuve de beaucoup d'adaptabilité et de compréhension dans l'accueil de ces jeunes, dans un contexte particulier qui était celui de divisions à très forts effectifs.

Il faut améliorer la procédure d'accueil (identifiants/manuels, chromebook...) et élaborer une procédure de départ de nos hôtes.

Utilisation de la fiche pédagogique : transmise mais peu utile peut être. Document obligatoire qui est demandé.

Contraintes qui ont nécessité un ajustement : planning de l'autre établissement en particulier des vacances ou du nombre de semaines de mobilité, entente des familles sur les jours d'arrivée et départ (prix des billets d'avions), démarches et contraintes administratives lourdes de certains pays...

Lors du comité de sélection des candidats en novembre prochain (auquel les professeurs principaux sont associés), une attention plus forte sera portée au niveau scolaire des candidats et à leur profil (en particulier compétences sociales et adaptabilité). Les équipes pédagogiques seront invitées à formuler un avis.

Les familles postulantes auront également une réunion avant les résultats afin d'échanger sur leurs motivations et les informer des attendus et exigences (en plus de la réunion plénière à destination de toutes les familles de 2nde).

Clôture du CP à 18h.